



Séance du Conseil général du 8 juin 2020 à 19h00
à la salle de spectacle de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020.
3. Procès-verbal de la séance du 17 février 2020.
4. Correspondance.
5. Rapport du Conseil communal sur la gestion de crise (Coronavirus) et demande de crédit urgent de Fr. 250'000.- relatif à diverses mesures en lien avec l'économie locale.
6. Demande de crédit de Fr. 80'000.- relative au remplacement partiel et à la modernisation de l'éclairage public à Saint-Aubin, Sauges et Montalchez.
7. Demande de crédit de Fr. 441'000.- relative à l'entretien de la station de pompage de Treytel à Bevaix.
8. Demande de crédit de Fr. 213'000.- relative au remplacement du revêtement des routes communales dans les localités de Bevaix, Gorgier et Saint-Aubin-Sauges.
9. Demande de crédit de Fr. 110'000.- pour la réfection du toit du collège de Vaumarcus.
10. Demande de crédit de Fr. 190'000.- pour la réfection de la toiture et le remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à pellets pour le bâtiment Closel 10, à Bevaix.
11. Demande de crédit de Fr. 110'000.- pour le raccordement du CAD de Gorgier au réseau de chauffage à distance BéroCAD.
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de modification de zone réservée.
13. Motion du groupe socialiste en faveur de projets nature au sein de La Grande Béroche.
14. Motion du groupe PLR visant à accroître les versements au fonds communal de l'énergie.
15. Informations du Conseil communal.
16. Résolutions, interpellations et questions écrites.

❖ ***La séance se déroulera à huis-clos.***

Le Conseil communal

Saint-Aubin-Sauges, le 20 mai 2020

Informations importantes au verso !

COVID-19 – informations pour la séance

Au vu des circonstances particulières et sur recommandations de l'OFSP, le bureau du Conseil général a décidé de prononcer le huis-clos.

Le service des communes a récemment levé l'interdiction de tenir des séances de Conseils généraux et intercommunaux. Les mesures sanitaires d'hygiène et les gestes barrières devront être respectés et des dispositions particulières seront mises en place afin d'éviter toute propagation du virus.

Nous recommandons aux personnes à risque de ne pas participer à cette séance et de bien vouloir s'excuser auprès de la présidente Mme Tenot Nicati.

Afin de restreindre au maximum la durée de cette séance, nous demandons que les interventions des membres du Conseil général soient aussi brèves que possible.

Une table sera réservée pour chaque conseiller général et communal, et une bouteille d'eau sera mise à la disposition de chacun.

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et de votre précieuse collaboration.